

A traiter par
Date entrée : 10/5/86
N° Classement : 88 47/15

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

fait

Objet: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission et de passeports en faveur de la délégation rwandaise qui se rendra successivement au Festival d'Eté du Québec du 01 au 15 Juillet 1986 et en Allemagne Fédérale du 17 au 26 Juillet 1986.

Cette délégation est composée des membres de l'Orchestre IMPALA, un journaliste et sera dirigée par un Agent de mon Département.

La délégation est composée comme suit :

- NKULIKIYINKA Jean Baptiste, Directeur du Folklore et Loisirs, Chef de délégation
- MAKELI Dominique, Journaliste à l'ORINFOR qui couvrira l'événement
- GASASIRA Jean Félix, Chef d'orchestre, membre
- KALIMUNDA Jean Pierre, membre
- SEBANANI André, membre
- GASIGWA Abdulatif, membre
- SEBIGELI Paul, membre
- RUBANGURA François, membre
- NGENZI Fidèle, membre
- GAKUBA Zacharie, membre
- MUREKATETE Epiphane, membre
- NYIRAHABIMANA Christine, membre
- UZAMUKUNDA Bahati, membre
- YANKULIJE Angélique, membre
- MUSABYIMANA Béata, membre
- MUJAWAMARIYA Thérèse, membre.

Date de départ : 27 Juin 1986
Date de retour : 29 Juillet 1986
Durée de mission : 33 jours.

Il y a lieu de rappeler à Votre Excellence que l'Orchestre Impala a introduit une demande de soutien et les dispositions suivantes ont été prises après leur examen par le Ministre à la Présidence de la République et le Directeur Général des Sports et Loisirs.

Les frais de voyage seront supportés par les intervenants suivants selon les proportions décrites ci-après :

- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération aura à supporter les billets d'avion pour 6 personnes dont 4 membres de l'orchestre IMPALA, le Journaliste de l'ORINFOR et le Chef de Délégation.
Il payera également la totalité des indemnités de mission du Chef de Délégation et du Journaliste et accordera 800 FRW par personne et par jour au reste de la délégation, à savoir 14 personnes.
- L'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT) payera les billets pour 10 personnes, membres de la délégation et prendra en charge les frais d'hébergement, restauration, transport local aux 14 personnes membres de l'orchestre IMPALA durant son séjour au CANADA.
- Le "Comité pour le Rwanda" association des amis du Rwanda en République Fédérale d'Allemagne prendra en charge les frais de séjour de l'orchestre du 17 au 29 Juillet 1986 ainsi que les frais de voyage de cet orchestre sur le trajet PARIS-TREVES et retour sur PARIS.

Vous trouverez en annexe le mémorandum relatif à cette mission.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BHM.



MEMORANDUM RELATIF A LA PARTICIPATION RWANDAISE
AU FESTIVAL D'ETE DE QUEBEC 1986 ET A LA VISITE
DE L'ORCHESTRE IMPALA EN ALLEMAGNE FEDERALE.

La ville du Québec abrite chaque année au cours de l'été un festival regroupant plusieurs artistes du monde francophone. Cette année, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.) dans le cadre de ses activités, participera à ce Festival avec un programme spécial composé de chants, danses, musique de variétés sélectionnés parmi les patrimoines et répertoires de certains pays membres de l'Agence.

Cette année, 3 pays africains ont été choisis par l'Agence pour participer à ce Festival qui se déroulera du 01 au 15 Juillet 1986. Il s'agit des Iles Comores, de la Guinée-Conakry et du Rwanda. Après un tour d'horizon de nos groupes musicaux, l'orchestre IMPALA a été désigné pour représenter notre pays eu égard à la richesse de son répertoire, son organisation et l'ancienneté.

L'orchestre IMPALA est composé de 14 personnes dont 7 musiciens et 7 danseurs et danseuses. Après de nombreuses négociations, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique a accepté de prendre en charge les frais de transport de 10 personnes ainsi que les frais de séjour de l'orchestre. Afin d'assurer la participation rwandaise à ce Festival, le Gouvernement aura à prendre en charge les frais de transport de 6 personnes ainsi que les frais relatifs aux indemnités de mission.

Après le Festival de Québec, l'orchestre IMPALA effectuera une visite en Allemagne Fédérale, plus précisément à Trèves, en Rhénanie-Palatinat, où il a été invité par un Organisme non Gouvernemental appelé "Comité pour le Rwanda". Cette visite s'effectuera du 17 au 29 Juillet 1986 et le "Comité pour le Rwanda" prendra l'orchestre en charge, y compris les frais de voyage PARIS-TREVES et retour sur PARIS.

Selon les réservations déjà faites par l'A.C.C.T., la date de départ de KIGALI est fixée au 27 Juin 1986 et celle de retour sur KIGALI via PARIS au 29 Juillet 1986.

La participation d'un orchestre rwandais à un Festival d'une grande envergure comme celui d'été de Québec qui regroupe plusieurs artistes de plusieurs pays est pour notre pays une occasion de présenter notre culture aux autres pays, et éventuellement l'enrichir par le contact avec les autres cultures.

C'est dans cet esprit qu'il a été demandé à l'orchestre IMPALA de se préparer au Festival en mettant l'accent sur la musique traditionnelle rwandaise, notamment en utilisant, en même temps que les instruments modernes, les instruments traditionnels de notre Pays. La délégation rwandaise aura à exposer dans son stand la plupart d'éléments de notre patrimoine culturel, artistiques et touristiques.

Quant à la visite de l'orchestre IMPALA en Allemagne Fédérale, et plus précisément en Rhénanie-Palatinat, elle sera placée dans le cadre des échanges culturels entre notre pays et l'Allemagne Fédérale, et contribuera à consolider les liens d'amitié existant entre le Rwanda et le Land de Rhénanie-Palatinat. Il convient de souligner que ce sera la première fois que le Rwanda aura envoyé un orchestre dans des rencontres culturelles de caractère international. Les facilités offertes par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique dont notre pays est membre fondateur constituent un pas très appréciable dans la concrétisation de la politique de solidarité prônée par cet organisme.

NOTE A MONSIEUR LE MINISTRE.-

des frais,
Evaluation/à charge du MINAFFET pour la mission de l'Orchestre
IMPALA au Canada et en RFA.-

I. Frais de mission.

La durée de séjour est de 33 jours.

1. Le Chef de la délégation :

Minaffet
33 jours à 9.000 FRW/J = 297.000 FRW
+ 20 % d'adaptation au pouvoir d'achat = 59.400 FRW
356.400 FRW

2. Le journaliste :

OPINFOR
33 jours à 8.000 FRW/J = 264.000 FRW
+ 20 % d'adaptation au pouvoir d'achat = 52.800 FRW
316.800 FRW

3. Les artistes (14 pers.)

MRND
33 jours à 800 FRW/J = 26.400 FRW
+ 20 % d'adaptation au pouvoir d'achat = 5.280 FRW
31.680 FRW

14 X 31.680 FRW = 443.520 FRW

TOTAL de 1 à 3 = 356.400 + 316.800 + 443.520 = 1.116.720 FRW

Frais de transport.

Etant donné la durée de 33 jours, le billet d'avion à acheter sera négocié sur la formule du 14/45 (minimum 14 jours maximum 45 jours).

L'itinéraire qui est prévu dans la demande de l'ordre de mission est KIGALI-PARIS-MONTREAL-PARIS-KIGALI. Pour le tronçon PARIS-TREVES-PARIS, le "Comité pour le Rwanda" assure le transport de l'Orchestre. Ainsi le prix approximatif des frais de voyage est : 6 X 219.140 FRW = 1.314.840 FRW

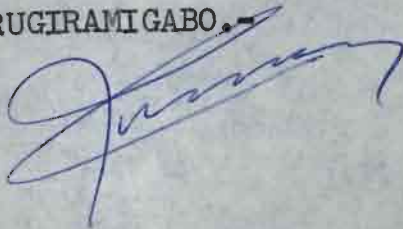
Récapitulation :

Frais de mission : 1.116.720 FRW

Frais de voyage : 1.314.840 FRW

Kigali, le 09 Mai 1986

Jean RUGIRAMIGABO.-



Mijeucoop

Orchestre IMPALA
C/O GASASIRA Jean-Félix
MUSIC-FABRIC B.P. 1123
KIGALI

Kigali le 10 Mars 1986.

A traiter par	
Date entrée	10/3/86
N° Classement	450186

Effect

le Gouvernement français en charge :

- 1) les billets pour 4 personnes pour les frais de mission (soff/j.)*
- 2) le Mijeucoop et 2 personnes dans ce sens en temps utile*

10/3/86

Objet : 19ème Festival de Québec.

Mon Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise.

Excellence,

Notre pays a été choisi parmi plusieurs pays qui devront participer au grand Festival d'Eté de Québec lequel festival est organisé chaque année par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, or Monsieur HADZI Kodzo délégué par l'A.C.C.T. pour cotacter les orchestres africains (Rwanda, Guinée, et les Comores) pendant son passage à Kigali, nous a dit que l'Agence prend en charge habituellement 8 personnes seulement, fort heureusement qu'après une réunion tenue avec lui et le Ministre de la Jeunesse et moi, avons conclu que l'A.C.C.T. prendra en charge 10 artistes, le Mijeucoop 2, et l'Orchestre 2. Nous avons dû accepter de payer ces deux billets d'avion parce que, au complet, nous pourrions représenter valablement le Pays et que notre passage à ce festival soit comblé de succès, succès qui sera bien sûr l'honneur pour tout le Pays. Un billet d'avion KIGALI-QUEBEC aller-retour vaut 210.000Frw or pour les deux il nous fallait 420.000Frw, nos efforts nous ont permis d'avoir 250.000Frw, il ne nous manque que 170.000Frw. Et ce problème a fait que nous daignons recourir auprès de votre Excellence pour nous aider en ce sens. Voici, Excellence, en annexe nos dernières correspondances avec l'A.C.C.T.

Dans l'espoir d'une suite favorable à notre requête, nous vous priens d'agréer, Excellence, nos hommages les plus respectueux.

[Signature]

Pour l'Orchestre IMPALA
GASASIRA Jean-Félix Chef d'Orchestre